

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2017

### Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le deux mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques LACOCHE, Maire.

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, Mme THOIREY Isabelle, Adjoints au Maire,

M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, M. NÉLET Olivier, Mme RALUY Sylvie, M. GILLET Danick, Mme CARREAU Claudie, M. RAVÉ Jean-Marie, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme PAVÉ Mauricette Conseillers Municipaux.

M. LEROY Michel donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

Etaient Absents excusés : M. LEROY Michel, Mme LAMBRON Céline, Mme SAHLI Sophie,

Etait Absent : M. BODSON Christian,

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme CARREAU Claudie est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 9 Février 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.  
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

## AFFAIRES GENERALES

### 1. Programme ECOLED : convention avec ECOCERTIF pour la distribution d'ampoules led aux administrés (Délibération n°201703DL018)

M. le Maire présente le programme lancé par la Sté ECOCERTIF dénommé « EcoLED » qui propose de distribuer pour 1 € ou 25 € selon les revenus du foyer, à l'ensemble des administrés des packs ecoLED de 15 ampoules de 10W, ayant obtenu la certification complète risque 0 photo-biologique.

Un module est mis à la disposition de la commune sur son site internet pour permettre aux administrés de passer commande.

M. le Maire propose de mettre en place cette opération sur le site internet de la commune et de signer la convention proposée par la Sté ECOCERTIF.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- Décide de mettre en place le programme ECOLED sur le site internet de la commune
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise en place de ce programme avec la Sté ECOCERTIF basée à 59203 TOURCOING.

## FINANCES

### 2. Vote des Subventions 2017 (Délibération n°201703DL019)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Attribue, à l'unanimité, les subventions indiquées comme suit :

<b>ACTION SCOLAIRE 1</b>	<b>ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
COLLEGE DE COURTANVAUX (FOYER SOCIO EDUCATIF)	1 100.00 €
COLLEGE DE COURTANVAUX (VOYAGE)	1 500.00 €
ECOLE ELEMENTAIRE Coopérative scolaire	5 000.00 €
ASSOCIATION DU BOURG JOLI	600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 200.00 €</b>

<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
AMICALE DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX	2 900.00 €
GENERATION MOUVEMENTS BESSE (CLUB DES AINES RURAUX)	450.00 €
FAMILLES RURALES (CENTRE AERE)	12 500.00 €
VIE LIBRE	300.00 €
VISITE DES MALADES ETS HOSPITALIERS	600.00 €
Association Louis Pasteur (Nouveau - Création Nov 2015)	300.00 €
USCB (TELETHON)	200.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 000.00 €
ADMR	150.00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €
SEL 72	100.00 €
AFD 72 – Asso. Des Diabétique de la Sarthe	50.00 €
AIR 72	50.00 €
ADAPEI - Association pour les déficients intellectuels (Polyhandicap, trouble psychique)	50.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	350.00 €
FNATH	50.00 €
AFSEP (scléroses en plaques)	50.00 €
Union dép. Des Asso. Pour le don de sang bénévole	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 250.00 €</b>

<b>DIVERS</b>	<b>ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
AMICALE DES CHASSEURS	50.00 €
AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE	500.00 €
GIC (Groupement d'intérêt Cynégétique)	150.00 €
GRPT DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES	250.00 €
UNC (Union Nationale des Anciens Combattants)	100.00 €
DEFENSE DE L'HOPITAL	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 100.00 €</b>

<b>EDUCATION - APPRENTISSAGE</b>	<b>ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	150.00 €
CCI LE MANS (Centre de Formation d'Apprentis)	200.00 €
MFR CFA La Ferté Bernard	50.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Sarthe	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>450.00 €</b>

<b>SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
Total ABOI	6 000.00 €
ANILLE BRAYE FOOTBALL	2 700.00 €
ANILLE BRAYE CYCLO	300.00 €
COLLEGE DE COURTANVAUX (UNSS)	1 000.00 €
BESSE SUBAQUA	1 200.00 €
ECURIE DU VAL DE BRAYE	1 000.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800.00 €
RALLYE CŒUR DE FRANCE	2 500.00 €
TWIRLING BATON	1 000.00 €
USCB	500.00 €
USCB (Tickets Sports)	6 620.00 €
USCB (animations sportives et culturelles) Basket école	1 200.00 €
USCB (Jeux 14 juillet)	500.00 €
USCB ECHANGES SPORTIFS INTERNATIONAUX	600.00 €
VAL DE BRAYE AUTO CROSS	500.00 €
VOLF 72 (Hockey Roller)	200.00 €
Association sport adapté de Saint Calais	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 820.00 €</b>

<b>TOURISME - CULTURE</b>	<b>ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
BONNET BESSEEN	500.00 €
FESTIVAL DES ARTS PLASTIQUES	2 000.00 €
MAISON POUR TOUS	3 500.00 €
MAISON POUR TOUS (Cinéma)	500.00 €
Bessé initiatives	6 000.00 €
COMITE ECHANGE INTERNATIONAL ET DE JUMELAGE	1 245.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 745.00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 565.00 €</b>
----------------------	--------------------

<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>ART. 6573 CCAS</b>
CCAS	8 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000.00 €</b>